SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 1103-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1103 AFIN DE TRANSFÉRER LES NORMES LIÉES AUX ALLÉES VÉHICULAIRES PRIVÉES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019, tiendra une assemblée publique de consultation le **11 novembre 2019** à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est d'élargir la largeur minimale des rues privées des différents projets du secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu à 7,5 mètres (plutôt que 7 mètres). De plus, comme ces projets intégrés sont planifiés sous forme de boucles ou de cul-de-sac, il convient de préciser certaines conditions de réalisation, telles que la largeur et la longueur des tronçons ainsi que de prévoir des secondes issues pour éviter la congestion lors de situations exceptionnelles.

Il s'agit également de consolider les dispositions liées aux allées véhiculaires privées dans le règlement de lotissement, tel que prescrit à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les dispositions de ce projet de règlement visent les zones A-804, A-806, A-808, A-811 et A-812.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Veuillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 22 octobre 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes Nathalie Deschesnes, OMA Avocate